

## **SEANCE DU 29 JUIIN 2018**

**Date de convocation : 22 juin 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Maire.

**Etaient présents** : Jean-Luc CINTRAT, Jean-Paul DUPONT, Claude PERIER, Claude BRAY, David MOUGE, Yvon PERISSERE, Armelle PRINGAULT.

**Etaient absents** : Marie-Claude BEAUCOUSIN, Emmanuel VIALLON

**Pouvoir** : Marie-Claude BEAUCOUSIN à Jean-Paul DUPONT, Emmanuel VIALLON à Jean-Luc CINTRAT

Formant la majorité des membres en exercice.

Approbation du compte rendu du 05 juin 2018

### **ADHESION AU REGIME D'ASSURANCE CHOMAGE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est amené à recruter des agents non titulaires de droit public (pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, remplacement d'agent indisponible...) ou non titulaire de droit privé (contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'apprentissage...)

En cas de perte involontaire d'emploi de ces agents (non renouvellement de contrat de travail à durée déterminée, licenciement), 2 du Code du travail permet aux collectivités territoriales d'adhérer au régime d'assurance chômage pour leurs agents non titulaires, cette adhésion est facultative et révocable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adhérer au régime d'assurance chômage.

### **REPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la vétusté des fenêtres sur la façade avant de la mairie, il est nécessaire de les remplacer.

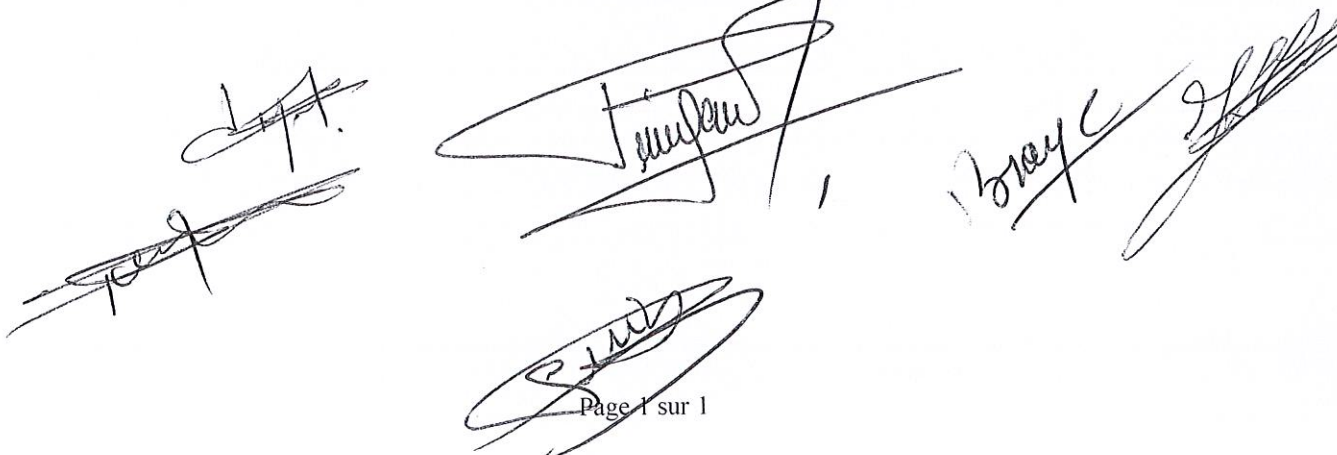
Deux entreprises ont été contactées. L'entreprise BRAY a fait une proposition de travaux à 3 314.40 € TTC et l'entreprise COMBE à 2683.20 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité retient l'entreprise BRAY dont le montant des travaux s'élève à 3314.40 € TTC

### **Question diverses**

En même temps que les travaux d'agrandissement de la mairie, il est décidé de refaire la toiture à l'arrière de la mairie.

La séance est levée à 20h45



Page 1 sur 1

**Commune de SAINT LUC**

Canton d'Evreux Sud  
Département de l'Eure

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 9 JUL. 2018

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
22 juin 2018

L'an **deux mil dix-huit, le vingt-neuf juin** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CINTRAT, Maire,

Nombre de conseillers  
en exercice : 9

Étaient présents : Jean-Luc CINTRAT, Jean-Paul DUPONT, Claude PERIER, Claude BRAY, Armelle PRINGAULT, David MOUGE

Présents : 6

Absents : Emmanuel VIALON, Marie-Claude BEAUCOUSIN

Votants : 8

Pouvoir : Emmanuel VIALON à Jean-Luc CINTRAT, Marie-Claude BEAUCOUSIN à Jean-Paul DUPONT

Monsieur Jean-Paul DUPONT a été élu secrétaire de séance.

**REPLACEMENT DES FENETRES DE LA MAIRIE**

Le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de la vétusté des fenêtres sur la façade avant de la mairie, il est nécessaire de les remplacer.

Deux entreprises ont été contactées. L'entreprise BRAY a fait une proposition de travaux à 2 251.20 € TTC et l'entreprise COMBE à 3 314.40 € TTC.

Le conseil municipal,  
En avoir délibéré  
A l'unanimité

Retient l'entreprise BRAY dont le montant des travaux s'élève à 2 251.20 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Luc CINTRAT



Certifié exécutoire compte tenu de la  
réception en Préfecture le  
Le Maire,

